



Décision portant subdélégation de signature du Directeur Administratif et Financier

Décision n° 2016-149

Objet : subdélégations de signature

Vu la décision n°2016-148 portant délégations générales de signature du Directeur Général ;

Vu les articles 1 et 2 de ladite décision ;

Je soussigné, Sébastien RELAVE, Directeur Administratif et Financier de l'EPA de Saint Etienne, décide de donner délégation, dans le cadre des opérations DC2I menées par l'EPA de Saint-Etienne, au :

- Responsable Gestionnaire de Patrimoine
 - pour signer tout document, acte ou courrier ainsi que toute notification de marché ou bon de commande pour des achats dont le montant est compris entre 0 et 5 000,00€ HT, ne nécessitant aucune publicité ni mise en concurrence, en application du Guide des Achats de l'EPA de Saint-Etienne ;
 - pour signer tout document, acte ou courrier dans le cadre de son pouvoir de représentation au sein des assemblées générales de copropriété dont l'EPA de Saint-Etienne est membre.

Fait à Saint-Étienne, le **16 NOV. 2016**

Sébastien RELAVE,

Directeur Administratif et Financier

